

CONSEIL COMMUNAL DU 7 JUILLET 2020

NOTE SYNTHETIQUE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 DU R.O.I.

SEANCE PUBLIQUE

MME LA BOURGMESTRE

Suite au dépôt, ce 28 juin, dans les mains de la Directrice générale faisant fonction, d'une motion de méfiance constructive individuelle à l'encontre du Président du C.P.A.S., M. Hasan AYDIN, le Collège communal, réuni ce jour, a décidé de convoquer un Conseil communal afin de formaliser les décisions qui en découlent, à savoir :

- 01.- CONSEIL COMMUNAL - Motion de méfiance constructive individuelle à l'encontre du Président du C.P.A.S. (article L1123-14 C.D.L.D.) déposée par les Groupes P.S., M.R. et N.V. et présentation de sa remplaçante - Adoption.
AYDIN Hasan / BREUER Joëlle

- 02.- COLLEGE COMMUNAL - Prestation de serment de la Présidente du C.P.A.S. en qualité de membre - Mise à jour du tableau de préséance - Prise d'acte.
BREUER Joëlle

- 03.- CONSEIL COMMUNAL ET CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Exclusion d'un Conseiller communal de son Groupe politique (liste n° 3 P.S.) - Prise d'acte.
AYDIN Hasan

- 03.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Conseil de l'Action sociale - Désignation de plein droit d'un Conseiller de l'Action sociale - Prise d'acte.
GEORIS Frédéric